



AVIS

Objet : **Avis sur le projet UTN « Création du hameau du Vallonnet pour une nouvelle offre d'hébergement touristique » déposé par la commune de Bonneval sur Arc.**

Le Comité Départemental Savoie de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (26 clubs, 6000 licenciés en Savoie) réuni en conseil d'administration le 18 mars 2018 a étudié le dossier UTN déposé par la commune de Bonneval sur Arc et a décidé à l'unanimité de déposer un avis auprès de la DDT de Savoie en conformité avec sa conception d'un développement respectueux de l'environnement contenu dans la Charte Montagne votée en AG de la fédération.

Le comité a étudié attentivement l'ensemble du dossier et noté les difficultés financières rencontrées par la commune de Bonneval pour assurer le renouvellement nécessaire du principal télésiège de la station, tout en construisant les équipements d'assainissement indispensables pour assurer l'épuration des eaux usées du village actuel.

Pour autant, le comité ne peut pas approuver le projet d'UTN du Vallonnet principalement pour les raisons suivantes :

- Le modèle économique.

En 2008, la Cour des Comptes a émis des recommandations afin que les stations de sports d'hiver changent de modèle économique considérant que « le marché international du ski était arrivé à maturité (400 millions de skieurs en 2011, 330 en 2017), qu'en France le constat était d'une baisse du nombre de skieurs, en particulier chez les jeunes générations, que les stations françaises n'avaient pas pris l'ampleur des changements climatiques et du choc à venir, que le « tout ski » ne pouvait plus être le modèle économique ». En 2018, un nouveau rapport pointait que ces recommandations avaient été peu entendues. Le projet en cours du SCOT de Maurienne reprend cette approche (page 15 du dossier UTN) soulignant « une forte croissance de l'hébergement touristique dans la vallée et indique devoir mener une réflexion alternative au tout ski ». On peut regretter dans ce cadre que le projet de Bonneval sur Arc ne prenne pas en compte ces réflexions et n'attende pas l'achèvement du SCOT Maurienne afin de s'inclure dans un schéma plus collectif. Il lancerait Bonneval dans la spirale qui consiste à construire plus de lits pour rentabiliser le parc de

remontées mécaniques (ou en assurer la pérennité), puis à étendre les domaines skiables afin de rentabiliser les investissements immobiliers.

- L'impact du projet

En l'absence de plan masse au dossier on ne peut se faire qu'une idée floue à ce stade du projet, mais il est de grandes dimensions puisqu'il prévoit le doublement de la capacité d'accueil touristique et commercial de la station. Il aurait un impact très important sur ce village qui a longtemps constitué un modèle d'auto-développement et de préservation du cadre de vie. Ces impacts sont à la fois logistiques (doublement de la clientèle, création d'une piste de retour, circulation automobile, parkings, mise à niveau de la voirie d'accès, doublement des besoins d'assainissement...), paysagers (installation ex nihilo d'un hameau dans une zone vierge, dans un paysage admirable menant en fond de vallée vers le hameau de l'Ecot et vers deux refuges) dans un contexte de raréfaction du foncier (page 14 du dossier UTN), écologiques (zone sensible classée ZNIEFF sur le plan de la flore et de la faune, atteinte à une forêt de mélèzes).

- Un investissement immobilier qui entrainera la nécessité d'agrandir à terme le domaine skiable.

Actuellement la station présente un domaine skiable de 25 km de pistes certes encore bien enneigé à ce jour mais dont la fréquentation en période de Noël et janvier est limitée du fait de son exposition plein nord. Afin de rentabiliser les investissements immobiliers la station se devra de rendre son domaine skiable plus attractif et ceci en procédant à son extension. Le choix d'investisseurs extérieurs à la commune, issus de groupes hôteliers ou para hôteliers (page 6 du dossier UTN), accentuera les pressions afin de rentabiliser les investissements par un domaine skiable de plus grande dimension et mieux exposé. Le dossier UTN aborde ce sujet à partir de la page 133 et explore les extensions possibles, excluant les solutions en aval de la vallée pour des raisons liées au relief et retenant comme seule possibilité technique l'extension vers le col de l'Iseran et la liaison avec le domaine skiable de Val d'Isère. **Ceci constitue le point le plus important et si ce projet devait se présenter, la FFCAM serait amenée à exprimer sa totale opposition au projet de liaison.** L'amputation d'une partie du cœur du parc national de la Vanoise ne peut pas être envisagée et ce d'autant plus que le secteur visé constitue la zone principale de transit vers le parc national du Grand Paradis. Même si l'autorisation actuellement demandée ne porte pas sur ce volet, on peut légitimement se demander si ce vieux projet de liaison avec Val d'Isère ne constitue pas en réalité l'objectif final visé par le projet d'UTN du Vallonnet.

Notre Fédération est soucieuse du développement des activités sportives et des territoires de montagne. Ce développement passe par une diversification de l'offre sur

l'année, un modèle économique circulaire renforcé et un respect des milieux naturels et de leur équilibre. Nous sommes à la disposition de tous les acteurs en particulier des collectivités territoriales pour mener une réflexion globale et contribuer à faire émerger des solutions pérennes sur chaque territoire.

Ainsi, devant les enjeux importants de ce dossier, le comité de Savoie se propose de rencontrer les autorités municipales de Bonneval-sur-Arc pour évoquer les nombreuses questions soulevées par le projet, ainsi que les projets d'activités et d'investissements de la FFCAM qui pourront de leur côté contribuer à l'animation sportive et touristique de la haute vallée de la Maurienne.

Fait à Chambéry le 7 mai 2018

Le Président,



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the name.

Frédéric Michel Villaz